



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/26150  
26 juillet 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 26 JUILLET 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Les membres du Conseil ont examiné le rapport (S/26090), daté du 16 juillet 1993, que vous avez présenté au Conseil en application du paragraphe 7 de la résolution 840 (1993) datée du 15 juin 1993, et dans lequel vous exposez des plans pour le retrait de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et esquissez des propositions concernant le rôle que l'ONU et ses organismes pourraient jouer au Cambodge, avec l'accord du Gouvernement cambodgien, une fois le mandat de l'APRONUC venu à échéance conformément aux Accords de Paris.

Les membres du Conseil souscrivent à la conception et aux arrangements d'ensemble exposés dans les paragraphes 9 à 33 de votre rapport concernant le retrait de l'APRONUC. Ils poursuivront l'examen du reste du rapport.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Sir David HANNAY

-----